

Note d'orientation sur les briefings préparatoires pour les réfugiés





Ni l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, ni aucune personne agissant au nom de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

PDF ISBN 978-92-9487-003-2 doi:10.2847/46790 BZ-01-22-103-FR-N

© Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), 2021

Illustration de la page de couverture, Irina_Strelnikova, © iStock, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres matériels non couverts par le droit d'auteur de l'EUAA, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.





Introduction à cet outil

Les informations présentées dans cet outil ne sont en aucun cas exhaustives, mais constituent un recueil d'orientations et de conseils pratiques sur les briefings préparatoires pour les réfugiés⁽¹⁾. L'objectif est de soutenir les États membres de l'Union européenne et les pays associés (UE+) dans leur travail opérationnel en matière de réinstallation.

Quelle est la finalité de cet outil?

Ce document fournit un modèle qui peut être utilisé lors des briefings avec les réfugiés avant l'entretien de sélection. Cette note d'orientation peut être utilisée conjointement avec le [Guide pratique pour la planification et la mise en œuvre des missions de sélection](#).

Pourquoi a-t-il été créé?

Les États de réinstallation ont pour habitude d'informer les réfugiés et de leur expliquer ce qu'ils peuvent attendre du processus de réinstallation avant le début de l'entretien de réinstallation. Le contenu de ces séances d'information diffère selon les États. Leur durée peut également varier. Le moment auquel se tient la séance d'information peut également varier. Le contenu de ces séances d'information diffère d'un État à l'autre, de même que le moment auquel elles doivent avoir lieu.

Cet outil propose que la séance d'information pour les réfugiés se tienne le matin avant le début de l'entretien de sélection, afin de préparer les réfugiés à l'entretien de manière adéquate et de contribuer à réduire le stress induit par l'attente d'un entretien. Cette note d'orientation fournit un échantillon de sujets

qu'il peut être important de souligner lors de la séance d'information.

À qui est destiné cet outil?

Cet outil est destiné au personnel de la mission qui planifie et dirige les séances d'information avec les réfugiés qui sont interrogés dans le cadre d'une mission de sélection. Il pourrait également être utile pour préparer d'autres séances d'information ou d'orientation.

Quels autres outils et sources de formation peuvent également être utilisés?

Cet outil doit être adapté aux contextes et aux besoins nationaux. Il est important de tenir compte du moment et de la méthode de diffusion de l'information, et une lecture plus approfondie de ces aspects est encouragée.

Pour plus d'informations sur ce qu'il convient d'inclure dans une séance d'orientation plus approfondie, veuillez vous reporter à la [Note d'orientation sur les briefings préparatoires pour les réfugiés](#).

(1) Cet outil a été initialement élaboré dans le cadre du projet «Facilitating Resettlement and Refugee Admission through New Knowledge» [Faciliter la réinstallation et l'admission de réfugiés grâce à l'acquisition de connaissances] (EU-FRANK). Le projet a été financé par le Fonds européen «Asile, migration et intégration», dirigé par l'Agence suédoise des migrations. Dans le cadre du processus de transfert de EU-FRANK, l'EUAA a mené un exercice d'assurance qualité des outils opérationnels de réinstallation mis au point dans ce projet.





Note d'orientation sur les briefings préparatoires pour les réfugiés

Le manuscrit ci-dessous est un exemple de la façon dont un briefing pour les réfugiés pourrait être structuré. Il s'appuie sur des documents partagés par différents États et devrait servir d'inspiration et d'orientation. Le contenu doit être adapté aux processus et systèmes nationaux spécifiques. Étant donné que ces types de briefings sont généralement fournis avant le début de l'entretien, il est important de garder à l'esprit que les réfugiés peuvent être concentrés sur l'entretien et peuvent éprouver des difficultés à se rappeler ce qui leur a été communiqué. Il est donc important de limiter les informations et de se concentrer sur les plus imminentes, c'est-à-dire l'entretien proprement dit et le processus de sélection. Il ne s'agit pas du meilleur moment pour fournir des informations détaillées sur le pays de réinstallation. Il pourrait toutefois être utile de mettre en évidence certains messages clés sur la procédure ou sur les

conséquences de la réinstallation (par exemple, droit au regroupement familial, etc.).

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de limiter la durée de ces types de briefings à un maximum de 30 minutes. Au cours de ces séances, les réfugiés doivent être encouragés à poser des questions.

Il est recommandé de communiquer ces informations oralement et à l'aide de brochures d'information fournies à chaque famille/personne, si possible. Pour que ce briefing soit aussi efficace que possible, essayez de l'organiser dans un environnement calme (sans petits enfants, si possible) et assurez-vous que l'interprète soit bien compris.





1. Introduction

Je voudrais me présenter et présenter mes collègues de (pays).

Aujourd'hui, vous serez interrogé par un membre du personnel de (organisation).

L'objectif de cet entretien est d'évaluer si vous remplissez les conditions requises pour une éventuelle réinstallation en (pays de réinstallation). Nous interrogerons les adultes et les enfants si nécessaire. Avant de commencer les entretiens, nous vous présenterons une brève description de notre mission ici en (pays de premier asile).

Permettez-moi d'expliquer brièvement ce que signifie la réinstallation:

Le HCR considère que vous êtes dans une situation vulnérable avec peu de perspectives de retour en (pays d'origine) ou de possibilités de demeurer en(pays d'asile).
..... (pays de réinstallation) a accepté d'accueillir
..... (nombre) réfugiés à venir... (pays) et à vous offrir la protection nécessaire.

Le HCR a soumis votre dossier à (pays de réinstallation). Les autorités décideront, sur la base de l'entretien d'aujourd'hui, si vous serez accepté pour venir en (pays de réinstallation).

Si vous êtes sélectionné, vous serez transféré en (pays de réinstallation) et sera autorisé à y demeurer.

Vous recevrez un (type de titre de séjour), le droit d'aller à l'école, le droit au travail, le droit aux soins médicaux, etc. (à modifier/étendre en fonction de la législation du pays de réinstallation).

Que se passera-t-il aujourd'hui? (Le cas échéant, en fonction du processus national):

- Vos empreintes digitales seront relevées. Le relevé d'empreintes digitales signifie qu'une image de vos empreintes digitales sera prise, enregistrée et utilisée à des fins d'identification et de contrôle de sécurité. Ces informations seront traitées de manière confidentielle. Veuillez rester dans la salle d'attente pendant la journée, car quelqu'un vous convoquera pour l'entretien. Si vous souhaitez être réinstallé, le relevé des empreintes digitales est obligatoire. Des photos d'identité peuvent également être prises.
- Vous serez interrogé aujourd'hui.
- Vous recevrez des informations sur le pays de réinstallation (orientation culturelle).
- Vous demandez/ferez l'objet d'une demande de visa (ou d'autres dispositions formelles pertinentes).





2. L'entretien de sélection

Cet entretien est essentiel pour le processus de sélection. Vous devez présenter tous les documents importants pour l'entretien. Apporter les originaux et des copies. Cela inclut, par exemple, (nom des documents les plus importants/de tous les documents pertinents, voir l'annexe pour des exemples).

Veillez fournir une liste de toutes les adresses et de tous les numéros de téléphone des membres de la famille vivant dans le pays de réinstallation.

Outre le membre du personnel de (nom de l'organisation), un interprète sera également présent lors de cet entretien. Cet interprète est un intermédiaire neutre qui est uniquement chargé de traduire les questions et vos réponses. L'interprète n'exerce aucune influence sur le processus de sélection. Si vous ne comprenez pas une question ou si vous avez des problèmes avec la traduction, vous devez le signaler à la personne qui vous interroge pendant l'entretien.

Chaque fois que vous avez besoin d'une pause pendant l'entretien, vous pouvez toujours en demander une.

En principe, les adultes seront interrogés individuellement, mais si votre cas l'exige, vous pourrez également être interrogés brièvement ensemble. Nous vous demandons de laisser vos enfants dans la salle d'attente où une garde d'enfants sera assurée.

Nous avons déjà reçu des informations sur votre dossier de la part du HCR. Au cours de l'entretien, nous vous poserons quelques questions supplémentaires et vous aurez la possibilité de compléter ou de modifier ces informations.

Il est important que vous disiez la vérité pendant toute la durée de l'entretien et que vous ne dissimuliez aucune information. Il n'est pas possible d'apporter des modifications par la suite. Il est également important que vous soyez totalement honnête et aussi complet que possible en ce qui concerne la composition de votre famille. En effet, les informations que vous avez fournies au cours de l'entretien sur la composition de votre famille constitueront les motifs d'une éventuelle réinstallation de ces membres de la famille. Seuls les membres de votre famille qui sont mentionnés dans votre dossier ou qui sont mentionnés par vous lors de cet entretien de sélection et qui vivent avec vous à ce moment-là pourront éventuellement être réinstallés avec vous. Il est important que vous fournissiez des informations sur la composition de votre famille afin d'accélérer le processus de regroupement familial en (pays de réinstallation). Les informations que vous nous communiquez seront traitées avec une stricte confidentialité. Les informations ne seront pas communiquées à votre pays d'origine. Toutefois, en vue du maintien de l'ordre public et de la sécurité en (pays de réinstallation), certains éléments de ces informations peuvent être transmis aux autorités (pays de réinstallation).

[Le cas échéant] À la fin de l'entretien, nous vous demanderons de signer un document dans lequel vous déclarez:

- que vous avez dit toute la vérité;





- que vous savez que le but de cet entretien est une éventuelle réinstallation en (pays de réinstallation);
- que vous avez compris toutes les questions posées au cours de l'entretien et que vous avez eu la possibilité d'ajouter des informations à la fin;
- que vous comprenez que certains éléments des informations vous concernant peuvent être transmis aux
- autorités (pays de réinstallation);
- vous acceptez que des empreintes digitales et/ou des photographies d'identité soient prises et vérifiées dans les bases de données de (pays de réinstallation).

3. L'examen médical

Dans le cadre de votre demande de réinstallation, le personnel médical effectuera des examens médicaux au cours de cette semaine. Il s'agit d'un examen général de votre état de santé afin de déterminer si vous avez des besoins particuliers qui devraient être pris en considération si vous êtes réinstallé en (pays de réinstallation). Il est par conséquent important que vous soyez pleinement coopératif pour cet examen médical. Cela permettra aux autorités (pays de réinstallation) chargées de votre accueil de réaliser les préparatifs nécessaires pour organiser votre accueil dans des conditions optimales et avec les services médicaux nécessaires.

Cet examen n'influencera pas la décision concernant votre dossier de réinstallation. Le fait que vous ayez fait l'objet d'un examen médical ne signifie pas nécessairement que vous serez effectivement réinstallé en (pays de réinstallation). Vos données médicales seront traitées en toute confidentialité par le personnel médical qui vous examinera.

4. La décision

La décision vous concernant sera prise par les autorités compétentes de l'État de réinstallation une fois que le dossier de réinstallation et les pièces justificatives auront été entièrement traités.

Dès que les autorités (pays de réinstallation) auront pris une décision, celle-ci sera envoyée par écrit au HCR. Le HCR vous informera alors de la décision vous concernant.

Vous serez réinstallé(e) en (pays de réinstallation) si (pays de réinstallation) vous considère comme un(e) réfugié(e) et si aucune nouvelle information ne fait surface avant votre départ (pays de réinstallation) qui indique que vous n'avez pas dit la vérité aux autorités (pays de réinstallation). Nous utiliserons les informations recueillies par le HCR pour prendre une décision, mais le HCR n'exerce aucune influence sur la décision finale.





Le transfert vers (pays de réinstallation) peut se faire en plus petits groupes pour des raisons opérationnelles, avec des dates de départ potentiellement différentes.

5. La mission d'orientation avant le départ

Au cours de ce processus, vous apprendrez à connaître la vie en (Pays de réinstallation) et vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez.

6. Autres questions importantes

Regroupement familial: seuls les principaux membres de la famille ont droit au regroupement familial (mari/épouse, enfants mineurs) et non les sœurs/frères/parents.

Si votre demande de réinstallation est acceptée, cela signifie que vous vivrez en (pays de réinstallation), et que vous ne pourrez pas vous installer dans un autre pays.

- Par exemple, si vous avez de la famille dans un autre pays, vous pourrez leur rendre visite mais pas aller vivre avec eux.
- Si vous avez obtenu le «statut de réfugié», vous serez considéré comme exposé au risque de persécution dans votre pays d'origine et ne serez pas autorisé à voyager dans ce pays.





Annexe – Exemples de documents à demander

Les exigences en matière de documentation peuvent varier d'un État à l'autre et doivent être vérifiées par l'autorité/la mission de réinstallation responsable. Peut-être souhaitez-vous mentionner/énumérer tous les documents requis dans le briefing, ou ne donner que quelques exemples pour orienter les réfugiés quant au type de documents qu'ils doivent présenter.

- Les documents suivants sont généralement requis:
- Passeport ou document de voyage (y compris les documents de voyage périmés)
- Documents d'identité (carte nationale d'identité ou document temporaire)
- Livret de famille, certificat de mariage, documents de divorce, documents d'adoption, certificat de naissance, certificats de décès (si cela est pertinent pour la demande de réinstallation)
- Livret militaire, lettres de convocation de la police/de l'armée
- Documents religieux
- Documents d'emploi
- Documents médicaux (constatations et prescriptions), formulaire médical avec date d'échéance en cas de grossesse, carnets de vaccination





Office des publications
de l'Union européenne

